REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

DIRECTION DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES

UNITE DE GESTION DU PROJET

PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES

COOPERATION CAMEROUN – GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DIRECTORATE OF COOPERATION AND REGIONAL INTEGRATION

DEPARTMENT OF REGIONAL INTEGRATION

PUBLIC FINANCE GOVERNANCE SUPPORT PROJECT

PROJECT MANAGEMENT UNIT

DECISION N°...../D/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/SPM/2026 DU _____

Portant attribution du Marché relatif à la demande de proposition N°007/DDP/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP CSPMPAGFIP/UGP/SPM/2025 du 18/12/2025 pour le recrutement d'un consultant pour la réalisation des audits des marchés passés par les collectivités Territoriales Décentralisées au cours des exercices 2022, 2023 et 2024.

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PAGFIP

Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n0 2008/220 du 4 juillet 2008 portant organisation du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
Vu le décret n° 2004 275 du 24 septembre portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N0 334 A MINMAP du 20 octobre 2023 portant création de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques ;
Vu la Circulaire n° 001 CAB PR du 19 Juin 2012, relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008, relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu le protocole d'accord de don n°2100155042185 du 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement ;
Vu l'accord de prêt n°2100150043404 du 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement pour le financement du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (PAGFIP)

Considérant la proposition d'attribution relatif à la demande de proposition N°007/DDP/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP CSPMPAGFIP/UGP/SPM/2025 du 18/12/2025 pour le recrutement d'un consultant pour la réalisation des audits des marchés passés par les Collectivités Territoriales Décentralisées au cours des exercices 2022, 2023 et 2024 ayant obtenue l'ANO de la Banque.

DECIDE

Article 1er : le Consultant ci-après désigné est déclaré attributaire du Marché relatif à l'appel l'Avis à manifestation d'intérêt susmentionné pour le montant et le délai ci-après :

Désignation	Adjudicataire	Montant HTVA (en FCFA)	Montant TTC (En FCFA)	Montant TTC en lettres (En FCFA)	Délai
Réalisation des audits des marchés passés par les Collectivités Territoriales Décentralisées au cours des exercices 2022, 2023 et 2024	**SYNEX CONSULTING SARL**	49 200 000	58 671 000	Cinquante-huit millions six cent soixante-onze mille	04 mois

Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le _____

Le Coordonnateur National